

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/05/15/2018031101/justel>

---

Dossier numéro : 2018-05-15/06

## Titre

15 MAI 2018. - Arrêté ministériel déterminant le modèle de formulaire destiné à l'établissement de la balance des produits pétroliers et la déclaration de biocarburants, d'huiles minérales et de leurs produits de substitution d'origine biologique

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-02-2020 inclus.

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 01-06-2018 page : 45667

Entrée en vigueur : 11-06-2018

---

## Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

---

## Texte

Article [1](#). Article unique. Les données visées à l'article 3 de l'arrêté royal du 15 novembre 2017 relatif à l'exigence de déclaration de biocarburants, d'huiles minérales et de leurs produits de substitution d'origine biologique sont transmises à l'aide du formulaire dont le modèle est défini dans l'annexe au présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)<sup>[1](#)</sup> Annexe.]<sup>[1](#)</sup>

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 12-02-2020, p. 7673)

-----

([1](#))<AM 2020-02-04/01, art. 1, 002; En vigueur : 22-02-2020>